

**COLLECTIF CHRETIEN
ACTION FRATERNELLE (C.C.A.F)
Association régie par la loi du 1^{er} Juillet 1901**

86, avenue Albert Caillou BP 233

77646 Chelles cdx

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AU COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

RAPPORT
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

Aux membres de l'association COLLECTIF CHRETIEN ACTION FRATERNELLE,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'association COLLECTIF CHRETIEN ACTION FRATERNELLE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé la mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « B – Principes, règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels concernant l'application des principales dispositions du nouveau règlement 2018-06 du 5 décembre 2018 modifiée par le règlement 2020-08.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le

cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon mon jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Vérifications spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion des membres du bureau et dans les autres documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par les membres du bureau.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles

puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de mes responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Paris, le 8 mars 2021



Philippe DEPOUTOT

**ANNEXE : DESCRIPTION DETAILLE DES RESPONSABILITES DU COMMISSAIRES
AUX COMPTES**

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Compte de résultat - CCAF

	Du 01/01/2020 Au 31/12/2020	% C.A.	Du 01/01/2019 Au 31/12/2019	% C.A.	Variation	
					Valeur	%
PRODUITS D'EXPLOITATION						
Vente de marchandises						
Production vendue	1 701	31	8 053	4	-6 352	-79
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation	3 800	69	214 741	96	-210 941	-98
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges	2 433	44	1 524	1	909	60
Autres produits	303 446	5 516	86 146	39	217 300	252
Total	311 380	5 661	310 465	139	915	
CHARGES D'EXPLOITATION						
Achats de marchandises						
Variations de stocks (marchandises)						
Achats de m. p. & aut. approv.						
Variations de stocks (m. p.)						
Autres achats & charges ext.	150 302	2 732	167 578	75	-17 277	-10
Impôts, taxes et vers. assim.	2 225	40	2 183	1	42	2
Salaires et traitements	115 609	2 102	108 122	49	7 487	7
Charges sociales	32 504	591	33 132	15	-628	-2
Amortissements et provisions	6 088	111	6 421	3	-333	-5
Autres charges	20 854	379	18 322	8	2 531	14
Total	327 582	5 955	335 759	151	-8 177	-2
RESULTAT D'EXPLOITATION	-16 202	-295	-25 294	-11	9 092	36
Produits financiers	1 337	24	1 678	1	-340	-20
Charges financières						
Résultat financier	1 337	24	1 678	1	-340	-20
Opérations en commun	27 496	500			27 496	
RESULTAT COURANT	12 632	230	-23 616	-11	36 248	153
Produits exceptionnels			66 958	30	-66 958	-100
Charges exceptionnelles	1 950	35	38 852	17	-36 902	-95
Résultat exceptionnel	-1 950	-35	28 105	13	-30 055	-107
Report des ressources non utilisées	32 000	582			32 000	
Engagements à réaliser sur ressources affectées	37 000	673			37 000	
Participation des salariés						
Impôts sur les bénéfices						
RESULTAT DE L'EXERCICE	5 681	103	4 489	2	1 192	27

Evaluations des contributions volontaires en nature				
	Du 01/01/2020 Au 31/12/2020	Du 01/01/2019 Au 31/12/2019	Variation	
			Valeur	%
RESSOURCES				
Bénévolat	228 270		228 270	
Prestations en nature	54 000		54 000	
Dons en nature	255 300		255 300	
Total	537 570		537 570	
EMPLOIS				
Secours en nature	192 270		192 270	
Mise à disposition de biens et services	90 000		90 000	
Personnel bénévole	255 300		255 300	
Total	537 570		537 570	

Bilan Actif - CCAF						
	Brut	Amortiss. provisions	Net au 31/12/2020	Net au 31/12/2019	Variation Valeur	%
ACTIF IMMOBILISE						
Immobilisations incorporelles						
Frais d'établissement						
Frais de recherche & développement						
Concessions, brevets						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles / avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, mat. & out. industriels						
Autres immobilisations corporelles						
Immobilisations en cours / avances et acomptes						
Immobilisations financières						
Participations & créances rattachées						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	3 039		3 039	3 012	28	1
TOTAL I	3 039		3 039	3 012	28	1
ACTIF CIRCULANT						
Stocks						
Matières premières et autres approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires finis						
Marchandises						
Créances						
Créances usagers et comptes rattachés						
Fournisseurs débiteurs				1 200	-1 200	-100
Avances et acomptes versés sur commandes						
Personnel	500		500		500	
Etat et autres collectivités publiques						
Autres créances	43 010	33 810	9 200	8 440	760	9
Trésorerie						
Valeurs mobilières de placement	10 110		10 110	10 000	110	1
Disponibilités	483 245		483 245	471 640	11 604	2
Comptes de régularisation						
Charges constatées d'avance	4 217		4 217	4 593	-376	-8
TOTAL II	541 082	33 810	507 272	495 873	11 399	2
Frais d'émission d'emprunt à étaler						
Prime de remboursement des obligations						
Ecart de conversion actif						
TOTAL III						
TOTAL ACTIF	544 121	33 810	510 311	498 885	11 426	2

Bilan Passif - CCAF				
	Net au 31/12/2020	Net au 31/12/2019	Variation Valeur %	
FONDS ASSOCIATIFS PROPRES				
Fonds associatifs sans droit de reprise				
Ecart de réévaluation sans droit de reprise				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	95 233	95 233		
Report à nouveau	334 735	330 246	4 489	1
Résultat de l'exercice	5 681	4 489	1 192	27
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS				
Fonds associatifs avec droit de reprise				
- Apports				
- Legs et donations				
- Subventions d'investissement sur biens renouvelables				
Résultats sous contrôle de tiers financeurs				
Ecart de réévaluation avec droit de reprise				
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables				
Provisions réglementées				
Droits des propriétaires (Commodat)				
Total I	435 650		435 650	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
Total II				
FONDS DEDIES				
Sur subventions de fonctionnement	37 000	32 000	5 000	16
Autres fonds dédiés				
Total III	37 000	32 000	5 000	16
DETTES				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits				
- Emprunts				
- Découverts, concours bancaires				
Emprunts et dettes financières diverses				
- Divers				
- Associés				
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 569	10 299	270	3
Dettes fiscales et sociales				
- Personnel	678	5 675	-4 997	-88
- Organismes sociaux	18 615	17 171	1 444	8
- Etat et autres collectivités publiques	1 024	1 017	7	1
- autres dettes fiscales & sociales				
Dettes sur immobilisations & comptes rattachés				
Autres dettes	6 776	2 755	4 021	146
Produits constatés d'avance				
Total IV	37 662	36 917	745	2
Ecart de conversion passif				
TOTAL PASSIF	510 311	498 885	11 426	2

**ASSOCIATION COLLECTIF CHRETIEN
ACTION FRATERNELLE (C.C.A.F)**

Annexe
aux comptes annuels de l'exercice clos le
Date de clôture : 31 décembre 2020
Montants exprimés en euros

Ce document comporte 8 pages

SOMMAIRE

A - INFORMATIONS GENERALES

1. IDENTIFICATION DE L'ASSOCIATION
2. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

B - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

1. DUREE ET DATE DE L'EXERCICE COMPTABLE
2. REFERENTIEL COMPTABLE
3. CHANGEMENTS COMPTABLES

C - INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

1. BILAN ACTIF
2. BILAN PASSIF

D - INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

E - AUTRES INFORMATIONS

A – INFORMATIONS GENERALES

1 IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

- Collectif Chrétien d'Action Fraternelle (C.C.A.F.)
- 86 rue Albert Caillou BP 233 77646 Chelles Cedex
- L'association "CCAF" ou "Collectif Chrétien d'Action Fraternelle" a été créée en 1985 à Chelles et accueille les plus démunis d'entre nous sans aucune restriction.
- Elle comprend un Accueil de Jour, une domiciliation, un Vestiaire et un Foyer avec 20 logements.
- Forte de 60 bénévoles et de 4 salariés (dont 1 apprenti) accompagnés de jeunes du Service Civique, elle se consacre aux missions suivantes :
 - Favoriser et développer toutes activités sociales et culturelles et promouvoir toutes œuvres ayant pour fondement la foi chrétienne.
 - Accueillir les plus démunis, sans condition ni distinction d'origine, de nationalité ou de religion
 - Accompagner au mieux ces personnes vers leur insertion sociale.

2 FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

L'exercice 2020 a été marqué essentiellement par la crise du Covid19, qui a modifié l'action du CCAF dans ses habitudes, mais celui-ci n'a jamais arrêté de fonctionner d'abord en maraudes puis à l'extérieur des locaux sous des tentes.

Notre association a su adapter ses modes d'action aux diverses contraintes sanitaires. Elle a mobilisé beaucoup de personnes et d'énergie pour faire face aux nombreuses demandes ainsi qu'à des défis inédits.

L'action sociale s'est trouvée en 1^{ère} ligne pour apporter des réponses aux personnes les plus exclues.

B - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

1 DUREE ET DATE DE L'EXERCICE COMPTABLE

L'exercice clos a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01 janvier 2020 au 31 décembre 2020.

2 REFERENTIEL COMPTABLE

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31/12/2020 ont été établis conformément aux dispositions réglementaires en vigueur : règlement ANC n° 2018-06 relatif au plan comptable et applicable à compter du 01/01/2020 modifié par le règlement ANC n° 2020-08 du 04/12/2020

3 CHANGEMENTS COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31/12/2020, conformément à la nouvelle réglementation, comportent les modifications de présentation et de comptabilisation suivante :

- Comptabilisation des contributions volontaires en nature dans les comptes prévus de la classe 8.
- Reclassement des dons et subventions dans les nouveaux comptes prévus 730, 754 et 755.
- La reprise des fonds dédiés figure dorénavant dans le compte 789400 et non plus dans le compte 787000

Ces reclassements n'impactent que le compte de résultat 2020 et seulement sur la présentation. Ils ne modifient pas le calcul du résultat de l'exercice.

C – INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

1 BILAN ACTIF

Note n° 1 : Créances

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an
Créances de l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1)			
Autres			
Créances de l'actif circulant			
Créances clients et comptes rattachés			
Autres	9 640	9 640	
Charges constatées d'avance			
TOTAL	9 640	9 640	
(1) Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

2 BILAN PASSIF

Note n° 2 : Fonds propres

Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
Fonds associatifs sans droit de reprise				
- valeur du patrimoine intégré				
- fonds statutaires				
- apports				
- legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés				
- subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables par l'organisme ⁽¹⁾				
Ecart de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
Réserves				
- réserves indisponibles				
- réserves statutaires ou contractuelles				
- réserves réglementées				
- autres réserves ⁽²⁾	95 233			95 233
Report à nouveau	330 246	4 489		334 735
Résultat de l'Exercice	4 489	5 681	4 489	5 681
Total Fonds Propres	429 968	10 170	4 489	435 650

⁽¹⁾ Préciser que la ou les subventions sont maintenues au passif car il s'agit d'un bien renouvelable par l'association.

⁽²⁾ Dont réserve pour projet associatif

Note n° 3 : Etat des dettes

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances à moins d'1 an	Échéances	
			à plus 1 an	à plus 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (2)				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts (2) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 2ans au maximum à l'origine				
- à plus de 2 ans à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (2)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 569	10 569		
Dettes fiscales et sociales	20 317	20 317		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	6 776	6 776		
Subventions reçues à réaliser				
TOTAL	37 662	37 662		
(2) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				

Note n° 4 : Fournisseurs et comptes rattachés

Libellé	Montant au début de l'exercice	Montant fin d'exercice
Fournisseurs	2 694	4 222
Fournisseurs factures non parvenues	7 605	6 347

Note n° 5 : Dettes fiscales et sociales

U.R.S.S.A.F	13 464
Congés payés et charges	931
Caisse retraite	3 534
Formation continue	578
Mutuelle	786
Prélèvements à la source	1 024
TOTAL	20 317

Note n° 6 : Autres dettes

Dépôts de garantie des résidents	2 808
Fonds perçus des résidents	3 891
Charges à payer	77
TOTAL	6 776

Note n° 7 : Fonds dédiés

Tableau de suivi des fonds dédiés sur subventions de fonctionnement affectées						Montant
Nature du projet et caractéristiques	Montant initial compte 74	Fonds à engager au (compte 194)	Utilisation au cours de (compte 7894)	Engagements à (compte 6894)	Fonds restant (compte 194)	
		A	B	C	D = A - B + C	
ETAT	DOM - 2015	50 000 €	0 €	0 €	50 000 €	22 700 €
ARS	DOM - 2015	11 200 €	0 €	38 500 €	38 500 €	
Communes	DOM - 2015	3 600 €	0 €	0 €	0 €	
		61 200 €	0 €	38 500 €	38 500 €	
ETAT	DOM - 2016	30 000 €	38 500 €	38 500 €	30 000 €	60 100 €
ARS	DOM - 2016	18 000 €	0 €	0 €	0 €	
Communes	DOM - 2016	3 600 €	0 €	0 €	0 €	
		51 600 €	38 500 €	38 500 €	30 000 €	
ETAT	DOM - 2017	50 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	63 000 €
ARS	DOM - 2017	9 000 €	0 €	0 €	0 €	
Communes	DOM - 2017	4 000 €	0 €	0 €	0 €	
		63 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	
ETAT	ACCUEIL JOUR - 2017	50 000 €	0 €	0 €	50 000 €	34 000 €
ARS	ACCUEIL JOUR - 2017	9 000 €	0 €	25 000 €	25 000 €	
		59 000 €	0 €	25 000 €	25 000 €	
ETAT	DOM - 2018 + accueil jour	82 000 €	55 000 €	55 000 €	62 000 €	96 000 €
ARS	ARS	17 000 €	0 €	0 €	0 €	
Communes	Communes	4 000 €	0 €	0 €	0 €	
		103 000 €	55 000 €	55 000 €	62 000 €	
ETAT	DOM 2019	58 736 €	62 000 €	62 000 €	32 000 €	112 536 €
ARS	ARS	20 000 €	0 €	0 €	0 €	
Communes	Communes	3 800 €	0 €	0 €	0 €	
		82 536 €	62 000 €	62 000 €	32 000 €	
ETAT	DOM 2020	61 863 €	32 000 €	32 000 €	25 000 €	80 663 €
ARS	ARS	20 000 €	0 €	0 €	12 000 €	
Communes	Communes	3 800 €	0 €	0 €	0 €	
		85 663 €	32 000 €	32 000 €	37 000 €	

D – INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

Note n° 8 Autres produits

DDCS	187 533
ARS	20 000
ARS FIR MI 1-8 DEPENSES COVID	7 000
Intervention sociale	3 644
Subvention service civique	2 337
CAF ALT	1 802
Participations des résidents	48 890
Cotisations et dons	26 795
CAF informatique	5 000
Divers	445
TOTAL	330 446

Note n° 9 Détail des subvention

Commune de Chelles	3.000
Communes de Vaires sur Marne	800
TOTAL	3 800

D – AURES INFORMATIONS

Note n° 10 : Ventilation de l'effectif

Catégories	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
- Travailleur social	3	2
- Apprenti	1	
- Service civique		
TOTAL	4	2

Note n°11 Contributions volontaires en nature

L'ensemble des contributions volontaires en nature qui ont pu faire l'objet d'une valorisation est détaillé ci-dessous :

- La ville de Chelles livre chaque jour de l'année, samedis et dimanches compris les repas aux résidents sur la base de 17 repas par jour, pour un montant estimé à 35 536 €
- Une estimation du temps passé par l'ensemble des membres bénévoles, non compris le temps consacré par les administrateurs, représente 60 membres bénévoles qui ont réalisé 17 020 heures de travail au service de l'association, le coût estimé en fonction du SMIC horaire y compris des charges patronales est valorisé à 255 300 €. Ces heures de bénévolat concernent nos différents services (Accueil - Domiciliation - Vestiaire - Foyer) mais aussi des moyens de fonctionnement (animation et réalisation de collectes - le site internet - les travaux d'informatisation - la tenue de la comptabilité - le secrétariat)
- La Paroisse catholique de Chelles et l'association Sainte Bathilde mettent à la disposition de l'association des locaux à usage d'accueil et de domiciliation, le loyer de ces biens est évalué à 36 000 €, l'association verse un loyer forfaitaire annuel de 5 860 € .
- L'ensemble de dons en nature reçus représente un montant de 192 270 €. Ces dons couvrent un champs large : vêtements, couvertures, jouets, meubles, matériel de cuisine, fournitures scolaires, transport des bénévoles, produits alimentaires, produits d'hygiène.

COLLECTIF CHRETIEN
ACTION FRATERNELLE (C.C.A.F)
Association régie par la loi du 1^{er} Juillet 1901
86, avenue Albert Caillou BP 233
77646 Chelles cdx

RAPPORT DU COMMISSAIRE AU COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

RAPPORT DU COMMISSAIRE AU COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

Aux membres de l'association COLLECTIF CHRETIEN ACTION FRATERNELLE,

En ma qualité de commissaire aux comptes de votre association, je vous présente le rapport sur les conventions réglementées.

Il m'appartient de vous communiquer, sur la base des informations données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont j'ai été avisé ou que j'aurais découvert à l'occasion de ma mission, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Conventions passées au cours de l'exercice écoulé

Je vous informe qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à Paris, le 8 mars 2021



Philippe DEPOUTOT